

Suez va participer à la rénovation du Désert de Retz

Les élus ont approuvé la signature d'une convention avec la société Suez en vue de la rénovation d'un étang du Désert de Retz.

Après avoir voté une convention avec la Safer (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) visant à protéger les espaces naturels de la commune, les élus ont approuvé un partenariat avec Suez qui va bénéficier au patrimoine de la ville. En effet, ce partenariat va permettre de financer le nettoyage d'un étang du Désert de Retz. « La société Suez souhaite apporter son soutien à cette opération sous la forme d'un mécénat », a indiqué le premier adjoint Bernard Ferru.

Les modalités de la participation de Suez seront fixées dans le cadre d'une convention de mécénat. L'engagement financier de l'entreprise est un montant forfaitaire de soixante mille euros. Une enveloppe complémentaire de trente mille euros sera versée en 2017 et fera l'objet d'une nouvelle convention.

« Le versement de cette somme aura lieu dès la signature de la convention de mécénat. Pendant la durée de la convention les obligations de la commune seront relatives à la promotion de l'image de la société Suez. »

Les sommes perçues vont être inscrites au budget 2016. Les élus ont voté en faveur de ce partenariat, quatre conseillers municipaux d'opposition, Martine Escabasse, Laurence Rouselle, Frédéric Linée et Florence Bazille, préférant s'abstenir.

Joyaux architecturaux

Jouissant d'une renommée internationale, le Désert de Retz abrite des joyaux architecturaux du XVIII^e siècle inspirés de styles variés (chinois, orientaux ou bien antiques). Une colonne détruite haute de vingt-cinq mètres est la principale fabrique du site qui

dispose également d'une église gothique en ruine, du temple du Dieu Pan, de la Glacière pyramide...

Construit par François Nicolas Henri Racine de Monville, le lieu s'étend sur trente-huit hectares. Classé monument historique en 1941, il est tombé en désuétude avant que la ville ne l'achète en 2007 pour un euro symbolique et ne l'intègre au patrimoine communal.

Un partenariat avec le golf de Joyenval, situé à proximité, a permis de remettre en état les espaces naturels de ce lieu unique ouvert au public. Des personnalités de renom se sont rendues sur place comme la reine Marie-Antoinette, la comtesse du Barry ou encore Benjamin Franklin et Thomas Jefferson.

S.R.



Les élus ont voté cette convention de partenariat avec la société Suez.